

LA LICENCE FFF UN DEVOIR ET DES DROITS



District Marne de Football

Juin 2018

Une étape indispensable

Le licencié FFF est un acteur indispensable au bon fonctionnement du football Français. La Fédération Française, dans son idée de structuration et de développement, entend s'appuyer sur ses licenciés. Etre licencié, c'est se sentir impliqué dans un projet associatif aux dimensions humaine et sportive.

La Licence FFF : une véritable protection

La pratique du football comporte des risques, pour le club et pour le licencié. La licence, souscrite par tous les membres d'une association sportive, comprend une cotisation d'assurance destinée à couvrir les risques. On parle d'une "licence-assurance". Obligatoire dans tous les sports, elle comporte deux assurances : la responsabilité civile et la couverture contre les accidents corporels.

La première garantit les conséquences financières de la responsabilité de l'assuré à la suite des dommages causés aux autres et dont il est juridiquement responsable. La seconde lui permet de bénéficier d'une garantie indemnitaire en cas de dommage corporel subi et même en dehors de toute intervention d'un tiers responsable.

Rappel : L'article 30 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football stipule que « les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants d'une « Licence Dirigeant ».

Documentation : Retrouvez toute la documentation relative au contrat d'assurance sur le site internet de la Ligue (<http://lgef.fff.fr>) dans la rubrique : « Documents » en sous-rubrique « Documents à télécharger ».

Intérêts pour les Acteurs du Foot

- Pour le Joueur, la licence permet de participer aux compétitions et actions organisées par la FFF.

En contrepartie de la licence, le club est en droit de demander au joueur le paiement d'une cotisation qui couvre les frais liés à la pratique (coût de la licence, engagements, frais d'arbitrage...).

- Pour le Dirigeant, la licence permet d'avoir une véritable reconnaissance de bénévole et d'être assuré dans ses déplacements.

La signature d'une licence n'est pas un engagement supplémentaire pour un bénévole. Elle est la garantie d'être protégée pendant le temps passé au club.

- Pour l'ensemble des Acteurs du Football, la licence permet d'être couvert en cas d'accident, et donc de pratiquer et se déplacer en toute sécurité.

Intérêts pour les Clubs

- L'intérêt pour une Organisation Sportive est de se structurer autour de ses licenciés.

La licence FFF justifie la mise en place d'une cotisation auprès des joueurs. L'obligation de règlement d'une cotisation peut être mentionnée dans le règlement intérieur et dans les statuts du club.

- La Licence permet d'être couvert juridiquement en cas d'accident d'un licencié.

L'assurance de la licence vient en complément des mutuelles et des assurances complémentaires souscrites à titre personnel.

- Cela donne une plus grande importance à l'organisation sportive au yeux des acteurs extérieurs (mairie et collectivités, sponsors).

Références : articles 30 et 59 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Document valable au titre de la saison 2018/2019